

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Commissariat général
au développement durable

Météo-France

Décision du 7 avril 2016 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service au sein de l'établissement public administratif Météo-France

NOR : DEVD1609932S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo-France;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État;

Vu l'arrêté du 17 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public Météo-France;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de Météo-France;

Vu la décision du 2 septembre 2015 portant création de comités techniques spéciaux de service au sein de l'établissement public Météo-France,

Décide:

Article 1^{er}

Des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service sont créés au sein de l'établissement public Météo-France conformément au tableau ci-après:

LISTE des CHSCT/SS institués	COMPÉTENCE	DIRECTEUR ou chef de service auprès duquel le CHSCT/SS est placé, président du CHSCT/SS	COMITÉ(S) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT/SS apporte son concours	NOMBRE de représentants du personnel		FONCTION de la personne habilitée à présider le CHSCT/SS par délégation du président	RESPONSABLE ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, membre du CHSCT/SS
				Titulaires	Suppléants		
CHSCT spéciaux de site							
CHSCT/SS de Saint-Mandé et Trappes	Sites de Météo-France à Saint-Mandé et à Trappes, et service régional de Météo-France à Saint-Pierre-et-Miquelon	Directeur de la commande publique, de la logistique et du patrimoine	CT/SS DG CT/SS DIRIC CT/SS D2C CT/SS DT	7	7	Adjoint au directeur de la commande publique, de la logistique et du patrimoine	Chef du département de l'action sociale, de la santé et de la sécurité au travail à la direction des ressources humaines
CHSCT/SS de la « Météopole »	Site de Météo-France dit « Météopole » à Toulouse, le centre radiométrique à Carpentras, le centre de météorologie marine à Brest	Directeur du centre de Toulouse	CTSGS DIROP, DSM et DCSC CT/SS DT CT/SS CNRM CT/SS D2C CT/SS ENM CT/SS DG	7	7	Adjoint au directeur du centre de Toulouse	Chef du département ressources humaines du centre de Toulouse
CHSCT spéciaux de service							
CHSCT/SS du Centre national de la recherche météorologique (CNRM)	Laboratoires GAME SAFIRE-CAM et CEN	Directeur du CNRM	CT/SS CNRM et conseils de laboratoire	6	6	Directeur adjoint Toulouse du CNRM	Adjoint de gestion Toulouse du CNRM
CCHSCT/SS du Centre de météorologie spatiale (CMS)	Centre de météorologie spatiale (CMS)	Directeur du CMS	CTSGS DIROP, DSM et DCSC	4	4	Adjoint de coordination du CMS	Chef de la division gestion de moyens généraux du CMS
CHSCT/SS de la direction interrégionale Centre-Est (DIR CE)	Direction interrégionale Centre-Est (DIR CE)	Directeur interrégional Centre-Est	CT/SS DIRCE	5	5	Directeur interrégional adjoint Centre-Est	Chef de la division administrative de la DIR/CE
CHSCT/SS de la direction interrégionale Île-de-France - Centre (DIR IC)	Direction interrégionale Île-de-France - Centre (DIR IC)	Directeur interrégional Île-de-France - Centre	CT/SS DIRIC	5	5	Directeur interrégional adjoint Île-de-France - Centre	Chef de la division administrative de la DIR/IC
CHSCT/SS de la direction interrégionale Nord (DIR N)	Direction interrégionale Nord (DIR N)	Directeur interrégional Nord	CT/SS DIRN	5	5	Directeur interrégional adjoint Nord	Chef de la division administrative de la DIR/N
CHSCT/SS de la direction interrégionale Nord-Est (DIR NE)	Direction interrégionale Nord-Est (DIR NE)	Directeur interrégional Nord-Est	CT/SS DIRNE	5	5	Directeur interrégional adjoint Nord-Est	Chef de la division administrative de la DIR/NE

LISTE des CHSCT/SS institués	COMPÉTENCE	DIRECTEUR ou chef de service auprès duquel le CHSCT/SS est placé, président du CHSCT/SS	COMITÉ(S) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT/SS apporte son concours	NOMBRE de représentants du personnel		FONCTION de la personne habilitée à présider le CHSCT/SS par délégation du président	RESPONSABLE ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, membre du CHSCT/SS
				Titulaires	Suppléants		
CHSCT/SS de la direction interrégionale Ouest (DIR O)	Direction interrégionale Ouest (DIR O)	Directeur interrégional Ouest	CT/SS DIRO	5	5	Directeur interrégional adjoint Ouest	Chef de la division administrative de la DIR/O
CHSCT/SS de la direction interrégionale Sud-Est (DIR SE)	Direction interrégionale Sud-Est (DIR SE)	Directeur interrégional Sud-Est	CT/SS DIRSE	5	5	Directeur interrégional adjoint Sud-Est	Chef de la division administrative de la DIR/SE
CHSCT/SS de la direction interrégionale Sud-Ouest (DIR SO)	Direction interrégionale Sud-Ouest (DIR SO)	Directeur interrégional Sud-Ouest	CT/SS DIRSO	5	5	Directeur interrégional adjoint Sud-Ouest	Chef de la division administrative de la DIR/SO
CHSCT/SS de la direction interrégionale Antilles-Guyane (DIR AG)	Direction interrégionale Antilles-Guyane (DIR AG)	Directeur interrégional Antilles-Guyane	CT/SS DIRAG	5	5	Directeur interrégional adjoint Antilles-Guyane	Responsable administration et logistique de la DIRAG
CHSCT/SS de la direction interrégionale océan Indien (DIR OI)	Direction interrégionale océan Indien (DIR OI)	Directeur interrégional océan Indien	CT/SS DIROI	4	4	Directeur interrégional adjoint océan Indien	Responsable administration et finances de la DIR/OI
CHSCT/SS de la direction interrégionale Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna (DIR NC)	Direction interrégionale Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna (DIR NC)	Directeur interrégional Nouvelle-Calédonie	CT/SS DIRNC	4	4	Directeur interrégional adjoint Nouvelle-Calédonie	Responsable administration de la DIR/NC
CHSCT/SS de la direction interrégionale Polynésie française (DIR PF)	Direction interrégionale Polynésie française (DIR PF)	Directeur interrégional Polynésie française	CT/SS DIRPF	4	4	Directeur interrégional adjoint Polynésie française	Chef de la division administration de la DIR/PF

Article 2

Les représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service de Météo-France mentionnés à l'article 1^{er} sont désignés par les organisations syndicales habilitées à cet effet selon les modalités définies par les articles 42 à 46 du décret du 28 mai 1982 susvisé, à l'issue du dépouillement des élections au comité technique d'établissement de Météo-France.

Article 3

Les médecins de prévention et les assistants de prévention compétents pour chaque site ou service pour lequel est constitué un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service assistent aux séances du comité. L'inspecteur santé et sécurité au travail désigné pour Météo-France peut également assister aux réunions.

Article 4

La décision du 5 septembre 2015 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service au sein de l'établissement public est annulée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Fait le 7 avril 2016.

Pour le président-directeur général et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG